



MODALITÉS RELATIVES AU MARCHÉ DE NOËL – 3^e ÉDITION (2024) JEUNES ENTREPRENEURS (5 À 17 ANS)

DATE, HORAIRE ET LIEU

La 3^e édition du Marché de Noël de la Ville de Saint-Philippe se déroulera cette année aux dates et heures suivantes :

Montage

- Vendredi 15 novembre, de 8 h 30 à 12 h

Heures d'événements

- Vendredi 15 novembre, de 13 h à 20 h
- Samedi 16 novembre, de 10 h à 16 h

Démontage

- Samedi 16 novembre, de 16 h à 18 h

Les exposants seront tous installés à l'intérieur du Complexe Élodie-P-Babin, sur la tribune de la Salle des Générations. À noter que le montage des kiosques pourra débuter à 8 h 30 et devra être complété au plus tard à 12 h le vendredi 15 novembre et au plus tard à 9 h 30 le samedi 16 novembre (la salle ouvre à 8 h). Une personne devra toujours être présente au kiosque durant les heures d'activités.

Contrairement aux autres exposants, les jeunes entrepreneurs peuvent être sélectionnés même s'ils sont disponibles une seule journée. Nous sommes conscients que pour une première expérience, une journée complète demande déjà beaucoup d'engagement de la part du jeune entrepreneur.

Toutefois, il est à noter qu'il n'est pas permis de démonter son kiosque avant l'heure de fin du marché afin de conserver un marché complet jusqu'à la fin de l'événement.



MODALITÉS RELATIVES AU MARCHÉ DE NOËL – 3^e ÉDITION (2024) JEUNES ENTREPRENEURS (5 À 17 ANS)

MODALITÉS ET INCLUSIONS

Vous aurez droit à 1 table de 5 pieds, avec nappe noire et 2 chaises. Vous aurez également droit à 1 coupon pour un breuvage chaud.

En déposant votre candidature pour participer au Marché de Noël de Saint-Philippe, vous vous engagez à :

- Assurer une présence à votre kiosque pour toute la durée de l'événement.
- Être responsable de votre kiosque, prévoir le matériel de présentation des marchandises et libérer la Ville de toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou bris.
- Être autonome pour assurer vos ventes quant aux modalités de paiement (terminal, change, etc.) ainsi que pour vos branchements électriques, si applicable.
- Tenir un kiosque propre, invitant et dont les items ont été préalablement approuvés par le comité de sélection.
- Nous fournir des photos de vos produits, votre logo, site Internet ou page Facebook s'il y a lieu, libres de droit, qui pourront être utilisés à des fins promotionnels.
- Vendre uniquement les produits décrits sur le formulaire de participation.

CRITÈRES DE SÉLECTION

En raison de la demande, des places limitées et dans le but d'offrir chaque année une variété de produits qui sauront surprendre les visiteurs par leur qualité, leur originalité en plus d'offrir un service client hors pair, les critères de sélection pour les participants de la 3^e édition du Marché de Noël ont été revus. Merci de porter une attention particulière aux critères de sélection ci-dessous !

Critères

- Un équilibre sera priorisé entre les différentes catégories de produits (bijoux, cadeaux d'hôtesse, décorations, articles de Noël, etc.).
- Aucune nourriture et/ou alcool ne peut être vendu par un jeune entrepreneur lors du Marché de Noël de Saint-Philippe, car un permis et des assurances sont nécessaires.



MODALITÉS RELATIVES AU MARCHÉ DE NOËL – 3^e ÉDITION (2024) JEUNES ENTREPRENEURS (5 À 17 ANS)

- La qualité du dossier de candidature sera évaluée. Soyez originaux ! Montrez-nous pourquoi votre candidature mérite d'être retenue.
- Nous ne nous engageons pas à assurer l'exclusivité d'un artisan-producteur, mais à assurer une diversité et une qualité de produits.
- Pour être considéré dans les choix de cette année, nous devons avoir reçu votre formulaire de demande de participation dûment complété, les photos de vos produits à son appui et votre preuve d'assurance, le cas échéant, au plus tard le 3 juin 2024, sans quoi, votre candidature sera automatiquement refusée. Une confirmation sera envoyée aux candidats retenus à la fin juin.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Remplir le formulaire de demande de participation.
2. Envoyer le formulaire dûment complété au plus tard le 3 juin 2024 à loisirs@ville.saintphilippe.quebec ou en personne au 2225, route Édouard-VII, Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0.
3. Vous assurer que les photos de vos produits sont jointes à votre demande. *

**Vous devez fournir des photos de chaque produit. Merci de vous assurer d'une bonne qualité de photo, car si vous êtes retenus, nous utiliserons ces photos.*

ANNULATION

En cas d'annulation, l'exposant doit faire parvenir un avis écrit à la Ville de Saint-Philippe à cet effet au plus tard le 31 août 2024. À défaut, les versements déjà payés seront alors conservés par la Ville de Saint-Philippe.

Advenant que le Marché de Noël soit annulé pour cause de force majeure, en aucun temps, le locataire ne pourra demander de dédommagement pour cause.

IMPORTANT - Le Marché de Noël aura lieu aux dates spécifiées, quelles que soient les conditions météorologiques, à moins d'un avis contraire de la Ville de Saint-Philippe.